

# Inf'EAU Semois-Chiers n°12

Bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers . Décembre 2011.

Rue de France, 6 à 6730 Tintigny.



## Sommaire

- 3 - Protocole d'accords sous la loupe. Actions "communication" - suite.
- 5 - Rencontre entre acteurs de la rivière, 5<sup>ème</sup> !
- 6 - Une passe à poissons pour la Vierge.
- 7 - Surveillance de la qualité des eaux en Wallonie.
- 8 - Rencontre ... Le DSGE de l'ULg.
- 9 - L'Unité de zoogéographie de l'ULg.
- 10 - Le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique.
- 11 - Surveillance de la qualité des eaux en Wallonie.
- 12 - De la sécheresse aux inondations.
- 14 - Nouvelles publications.
- 15 - Nouvelles en brève.
- 16 - A vos agendas.

Pour rappel, le Contrat de Rivière est un outil de GESTION PARTICIPATIVE de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin.

A travers un programme d'actions concrètes défini consensuellement, l'objectif consiste à restaurer les multiples fonctions et usages de l'eau en tenant compte des préoccupations de chacun des acteurs et en veillant à respecter les potentialités environnementales du bassin.



## Mot du Vice-Président

En cette fin d'année particulièrement secouée par une crise économique et financière dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences, je tiens à vous rassurer quant à notre Contrat de Rivière dont la vitalité n'est pas un vain mot.

Les désagréments engendrés suite au déménagement de notre cellule à Tintigny ne sont maintenant plus que souvenirs et l'équipe a repris sereinement sa croisière au fil de l'eau.

Un nouveau collaborateur en la personne de Yanick Collignon, à qui je souhaite un fructueux travail et beaucoup de satisfactions, étoffe désormais la cellule coordinatrice depuis le mois d'août.

N'oublions par contre pas que l'InfEAU Semois-Chiers est avant tout un outil de communication entre tous les partenaires de notre Contrat. N'hésitez dès lors pas à nous suggérer vos idées, vos souhaits afin d'améliorer notre efficacité et notre communication.

En vous souhaitant d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année, permettez-moi, au nom du Conseil d'Administration et de la Cellule coordinatrice, de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année nouvelle. Que 2012 vous procure santé, joie et bonheur et beaucoup de satisfactions...



Michel YANS,  
Vice-Président du  
Comité rivière  
Semois-Chiers asbl

L'InfEAU Semois-Chiers est un bulletin de liaison du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

L'ASBL du Contrat de Rivière Semois-Chiers est présidée par M. Jean GUILLAUME et est soutenue par la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement, les Communes d'Arlon, Aubange, Bertrix, Bièvre, Bouillon, Chiny, Etalle, Florenville, Habay, Herbeumont, Léglise, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Neufchâteau, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny, Virton, Vresse-sur-Semois ainsi que par la Province de Namur, Burgo Ardennes SA et Ampacet SPRL.

### Publication du Contrat de Rivière Semois - Chiers



#### Secrétariat

Rue de France, 6  
6730 TINTIGNY  
Tél. : (32) 63 /38.89.44  
Fax : (32) 63 / 38.90.45

ycollignon@semois-chiers.be  
cmarchal@semois-chiers.be  
mtassin@semois-chiers.be  
czintz@semois-chiers.be

Site Internet : <http://www.semois-chiers.be>

#### Comité de rédaction :

Yanick Collignon  
Carine Marchal  
Mélanie Tassin  
Céline Zintz

Illustrations : Bernard Nicolas

#### Editeur responsable :

Contrat de Rivière Semois-Chiers ASBL.

# Protocole d'accords sous la loupe

## Actions " communication " - suite

Nous poursuivons à travers ce numéro notre tour d'horizon du nouveau protocole d'accords (2011-2013), par la présentation de la 2<sup>ème</sup> partie du thème " communication ".

Thème 11 du protocole d'accords : COMMUNICATION - CONCERTATIONS - ETUDES - SENSIBILISATION

Pour rappel, ce thème qui représente 41% de l'ensemble des actions du protocole (soit 131 actions «communication» sur 317 actions au total), est divisé en quatre rubriques :

- Communication en lien avec l'inventaire et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)
- Sensibilisation du grand public, des écoles et des familles, ...
- Concertations
- Etudes

Dans le numéro précédent, nous vous avons présenté l'axe relatif à la sensibilisation du grand public, des écoles et des familles. Au tour, maintenant, des trois autres rubriques ...

La Cellule de coordination du CR,

### Exemples d'actions relatives à la COMMUNICATION EN LIEN AVEC L'INVENTAIRE et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :

**11SCCo0004.** Transmettre, à la Cellule de coordination du CR et pour diffusion aux partenaires du CR, les résultats des analyses du réseau de mesures ainsi qu'une brève interprétation. Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DEE-DESu.

**11SCCo0006.** Informer systématiquement la Cellule de coordination de tout dépassement des normes liées à la qualité des eaux de baignade durant la période balnéaire. Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DEE-DESu.

**11SCCo0011.** Information des agriculteurs à la problématique du piétinement des berges et du lit par le bétail. Maîtres d'oeuvre : Communes (de Virton, Bièvre, Tintigny, Meix-devant-Virton, Saint-Léger, Bouillon, Paliseul, Bertrix, Habay, Neufchâteau, ...).

**11SCCo0050.** Information et sensibilisation des citoyens aux plantes invasives. Maîtres d'oeuvre : certaines Communes.

**11SCCo0045.** Sensibilisation des différents publics cibles (particuliers, agriculteurs, communes, architectes, ...) à l'impact de leurs comportements sur le fonctionnement des stations d'épuration et à leurs obligations en matière de traitement des eaux usées. Maître d'oeuvre : AIVE.

**11SCCo0135.** Sensibilisation des agriculteurs (concernés) au respect de la réglementation d'obligation de clôturer les pâtures situées en amont de zone de baignade. Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-Direction de la Ruralité et des Cours d'Eau.

**11SCCo0054.** Organisation d'une séance d'information, à l'intention des habitants concernés, relative à l'assainissement autonome. Maîtres d'oeuvre : Commune de Vresse-sur-Semois et INASEP.

**11SCCo0070.** Transmettre les données d'inventaire au gestionnaire du cours d'eau concerné (déchets, entraves, ouvrages, érosions, protections de berges, plantes invasives). Le gestionnaire jugera de l'utilité d'une intervention. Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

**11SCCo0090.** Sensibiliser les citoyens à la problématique des dépôts de tontes de pelouse et autre déchets verts. Maître d'oeuvre : Commune de Virton.



Le protocole d'accords est téléchargeable sur les sites internet suivants :

- <http://www.semois-semoy.org> (onglet publications)
- <http://www.ton-messancy.be/programmes.htm>

A noter que les deux sites seront prochainement fusionnés.

## Exemples d'actions relatives aux **CONCERTATIONS** :

**11SCCo0046. Organisation de concertations préalables aux travaux relatifs aux cours d'eau avec l'ensemble des partenaires concernés.** Maîtres d'oeuvre : SPW-DGO2, SPW-DGO3-DCENN, Province du Luxembourg-Service des Cours d'Eau. Partenaires : SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche, SPW-DGO3-DNF, SPW-DGO1-Direction des Routes du Luxembourg, Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.



**11SCCo0077. Poursuite de l'examen du protocole de turbinage du barrage de la Vierre avec l'ensemble des partenaires concernés.** Maître d'oeuvre : Electrabel.

**11SCCo0086. Coordination des chantiers de gestion des deux principales plantes invasives considérées comme prioritaires (Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase) dans la mesure des disponibilités.** Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.



## Exemples d'actions relatives aux **ETUDES** :

**11SCCo0002. Etablir par masse d'eau une fiche reprenant notamment l'état des lieux, les objectifs environnementaux et le programme de mesures élaborés dans le cadre de la DCE.**

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DEE-DESu.



**11SCCo0018. Réactualisation et/ou poursuite de l'inventaire de terrain du sous-bassin Semois-Chiers.** Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

**11SCCo0043. Réalisation des études de zone dans les zones prioritaires (assainissement autonome).** Maîtres d'oeuvre : AIVE et INASEP.



**11SCCo0063. Recherche d'une solution technique pour lutter contre les risques d'inondation à Straimont.** Maître d'oeuvre : Commune de Herbeumont.

**11SCCo0073. Etude des sources de perturbations de la qualité bactériologique de la zone de baignade du lac de Neufchâteau, recherche de solutions.** Maîtres d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers et la Commune de Neufchâteau.



**11SCCo0074. Réactualisation de l'outil cartographique qui concerne la gestion de la végétation des berges de cours d'eau et des îles.** Maître d'oeuvre : Cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers.

**11SCCo0075. Examen de la qualité de certaines masses d'eau.**

Maître d'oeuvre : ULg - Campus d'Arlon.

**11SCCo0078. Réflexion quant à la création d'une frayère sur le ruisseau de la Vieille Rivière à Chantemelle.** Maître d'oeuvre : Gardon Stabulois.



**11SCCo0080. Etude de faisabilité de la (re)plantation de "saules vanniers" le long des cours d'eau et dans les lagunages.** Maître d'oeuvre : GAL "Racines et Ressources".

**11SCCo0085. Inventaire des sites (ponts) sur la Semois navigable, où des nichoirs à oiseaux et/ou chauve-souris pourraient être placés.** Maître d'oeuvre : Natagora – Semois ardennaise.

**11SCCo0087. Etude de la restauration du barrage de Martué (avec passe à kayak).**

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DCENN.

**11SCCo0088. Pêche d'inventaire du Lac de Suxy.**

Maître d'oeuvre : SPW-DGO3-DNF-Service de la Pêche.



## Rencontre entre acteurs de la Rivière, 5<sup>ème</sup> !

### Au commencement ...

Pour rappel, les Contrats de rivière du Sud de la Wallonie (Semois-Chiers, Lesse, Amblève, Haute-Sûre, Ourthe, Attert) organisent chaque année à l'automne une « Rencontre entre acteurs de la rivière » sur un thème différent :

- **23/11/2007** : "Présentation des nouvelles études et techniques en matière de gestion physique des cours d'eau", à Libramont
- **14/11/2008** : "Alternatives à l'utilisation des pesticides (produits phytosanitaires)", à Saint-Hubert
- **27/11/2009** : "Gestion des plantes invasives en bord de cours d'eau: pourquoi, comment, avec quels moyens", à Baillonville
- **22/10/2010** : "Ouvrages, cours d'eau et continuité écologique : quelles solutions? Solutions pour les obstacles à la circulation des poissons", à Sibret

### Edition 2011...

Cette année 2011, année internationale des forêts, le thème retenu a été "Exploitation forestière et protection des cours d'eau". La rencontre, organisée le 25 novembre 2011 par le Contrat de rivière Lesse, s'est déroulée à l'Euro Space Center de Transinne (Libin) avec le soutien de la Direction des Cours d'Eau Non Navigables.

Le public ciblé étaient les propriétaires publics et privés, les exploitants, les marchands de bois, les administrations publiques concernées, les partenaires des Contrats de rivière...

Le quota d'inscriptions a été très rapidement atteint : **165 participants** !

La matinée a été consacrée à des conférences, suivies d'une séance de questions-réponses.

#### • Pourquoi protéger nos cours d'eau dans les forêts?

Par Grégory MOTTE (SPW-DGARNE-DEMNA)

#### • Le point sur la législation : franchissement, distances de plantation, espèces autorisées, abandon de rémanents, sanctions.

Par François GRUSLIN (SPW-DGARNE-DNF)

#### • Le franchissement temporaire des cours d'eau lors des opérations d'exploitation forestière. Expériences en Wallonie.

Par Sébastien JANDRAIN (chargé de mission au FEREF – FEDEMAR)

#### • Retour d'expériences en Bourgogne, Franche-Comté.

Par Pierre DURLET (Parc naturel régional du Haut-Jura)

#### • La charte forestière du territoire : un outil français pour la mise en place d'actions de protection des cours d'eau en forêt.

Par Carole ZAKIN (Parc naturel régional du massif des Bauges/Fédération des Parcs naturels Régionaux de France)

L'après-midi a été l'occasion de découvrir des démonstrations de franchissement de petits cours d'eau par des engins d'exploitation forestière :

- un pont de rondins de bois sur buse métallique
- un pont sur buses PEHD
- et un pont sur bois d'épicéas en long liés par des câbles.

Avec explications de Sébastien JANDRAIN secondé par Philippe de WOUTERS (SRFB). De nombreux échanges ont également eu lieu avec les participants.



CR Amblève

L'endroit de la démonstration présentait des caractéristiques particulièrement intéressantes : le ruisseau de Marsault et une source, en amont de la pisciculture de Mirwart, le tout situé en zone Natura 2000 reprise dans le cadre du projet Life Lomme.

#### Documents techniques téléchargeables :

Toutes les présentations de la matinée ainsi que les deux documents décrits ci-dessous sont téléchargeables sur le site Internet du CR Lesse :

- > Fiche technique : Le Franchissement temporaire des cours d'eau lors des opérations d'exploitation forestière

- > Éléments techniques pour la préservation des ruisseaux. Retour d'expériences du programme LIFE. Ruisseaux de têtes de bassins et faune patrimoniale associée (2004-2009).

<http://www.crlesse.be/realisations/realisations-2011/>

## Une passe à poissons pour la Vierre

Après l'aménagement d'une passe à poissons sur le bief de déviation de la Mandebras (cf. article en page 11 de l'Inf'EAU Semois-Chiers N°9, de décembre 2010), le gestionnaire des cours d'eau non navigables de la Région wallonne \*\* s'est attelé cette fois, à l'aménagement d'une passe à poisson sur la Vierre, à Les Bulles.

Depuis des siècles, la mise en place de multiples ouvrages sur les cours d'eau est responsable d'une régression de la distribution des espèces piscicoles. Ces ouvrages constituent en effet des entraves à leur libre circulation. Pour y remédier, des passes à poissons sont ainsi mises en place pour atténuer ce phénomène et permettre aux espèces migratrices de réaliser leur cycle de reproduction. La tendance étant même la confection de passes « multi-espèces » afin d'assurer plus localement la plus grande diversité génétique.

Le principe de passe à poissons est simple : il s'agit d'attirer les poissons à l'aval du barrage et de les inciter à passer par une voie d'eau artificielle qui le contourne. Pour qu'une passe puisse être considérée comme efficace, le poisson doit en trouver l'entrée facilement, la franchir sans retard ni blessures préjudiciables à sa migration vers l'amont (montaison). La passe ainsi créée pourra également être une opportunité pour la migration vers l'aval (dévalaison).

Il existe plusieurs types de passes. Ici, à Les Bulles, il s'agit d'une passe à bassins à échancrure et à orifice noyé (seuil à échancrure horizontale réglable en hauteur). Cette passe à poissons ressemble à un escalier : la hauteur à franchir pour le poisson est divisée en plusieurs petites chutes qui communiquent entre elles par des échancrures. Ces différentes chutes mesurent 15 cm de hauteur permettant la montaison de la truite sans aucun problème. Cette solution est la plus appropriée quand plusieurs espèces de poissons migratrices sont présentes. Tel est le cas sur la Vierre, où les espèces cibles de migration sont les cyprinidés rhéophiles, avec comme espèce repère, le brochet. Il est important de rappeler que l'ouverture de la pêche à l'endroit du barrage est calquée sur un tronçon salmonicole (ouverture de la truite) mais que cette zone est en fait la zone dite « à barbeaux ».

La passe fonctionne à débit faible (25-30 litres/sec.) dans les périodes de migration des cyprinidés (montaison-dévalaison).



Le débit type de fonctionnement est de l'ordre de 75 litres/seconde. En période de débit important et en période de crue – où il y a submersion du barrage - le passage du poisson se fait naturellement si ses capacités de nage (espèce, taille) le permettent et si la période est propice à la migration.

Le projet a été étudié et réalisé par le SPW par le SPW-Direction des cours d'eau non navigables. Si ces travaux ont consistés essentiellement à l'aménagement d'une passe à poissons, ils ont permis également la protection d'une partie de l'ancien barrage. En effet, les berges en aval de la passe ont également été renforcées par la pose d'enrochements.

La période des travaux prévue au départ en août 2011 fut retardée par le manque de disponibilité de l'entreprise adjudicatrice. Grâce à des conditions climatiques automnales exceptionnelles, les travaux commencèrent à la mi-octobre mais furent rapidement arrêtés suite à la découverte de têtes de mortier et de grenades datant de la guerre 14-18. Cela a suscité l'arrêt provisoire des travaux afin de permettre les opérations de déminage nécessaires. La fin de la construction des voiles en béton constituant les bassins et de la pose des enrochements date du 28 novembre 2011. Il reste actuellement à effectuer la pose des planches de seuils et des caillebotis de protection. La fin des travaux est prévue dans le courant de cet hiver, au plus tard, pour le printemps 2012.

C'est la société EECOCUR qui a été retenue pour la construction de la passe à poissons. L'estimation des travaux est de 65.000 euros TVAC pour l'ensemble du marché.

\*\* Le service des CENN (cours d'eau non navigables) de la Région wallonne (SPW-Service public wallon) est gestionnaire des cours d'eau de 1ère catégorie.

**Contact :**

M. Pierre OTTE  
SPW-DCENN – Secteur de Neufchâteau  
Chaussée d'Arlon, 50/1 à 6840 Neufchâteau  
Pierre.otte@spw.wallonie.be  
061/ 23.10.61.



Situation avant travaux ci-dessus



**Quelques éléments techniques de cette passe à poissons :**

- > Chute entre bassins : 0,15 mètre.
- > Orifice noyé prévu de 0,10m x 0,10m
- > Nombre de bassins théorique : 5
- > Nombre de seuils théoriques : 6
- > Dimensions bassins :
  - Surface dégressives : de 4 m<sup>2</sup> à 1,25 m<sup>2</sup>
  - Volume type :
    - 1,2 m<sup>3</sup> (avec H bassin 1 = 0,30 m)
    - 1,12 m<sup>3</sup> (avec H bassin 5 = 0,90 m)
- > Puissance dissipée maximale par bassin : 200 watt/ m<sup>3</sup>





## Rencontre ... Le Département des Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULg

*Voici donc la nouvelle  
dénomination de ce qui  
était jadis la Fondation  
Universitaire Luxembourgeoise  
(FUL) qui vient de fêter cette  
année son 40<sup>ème</sup> anniversaire*

Le campus Environnement de l'Université de Liège est donc installé à Arlon sur le site de la Fondation Universitaire Luxembourgeoise et est constitué du département en Sciences et Gestion de l'Environnement de l'ULg. La création de ce département en 2004 a été permise par le Décret de la Communauté française du 28 janvier 2004 qui définissait les modalités d'intégration de la FUL à l'ULg.



C'est notamment cette bonne connaissance du terrain par la FUL qui a conduit à son implication dans la mise en place des Contrats de Rivière en Région wallonne dès le début des années 90. Pendant de nombreuses années, la FUL a assuré la coordination des Contrats Semois et Ton, tout en rappelant son rôle de chef de projet du Contrat de Rivière transfrontalier Semois-Semoy, un programme Interreg qui s'est étalé sur une dizaine d'années.



Avant l'heure, la FUL a toujours privilégié une approche intégrée des problèmes environnementaux. Petite entité de recherche et d'enseignement entièrement dédiée aux sciences de l'environnement, la FUL a, dès sa formation, été constituée de chercheurs provenant de divers horizons : ingénieurs, biologistes, chimistes, sociologues, économistes, juristes, ...

Cette approche intégrée et pluridisciplinaire s'est particulièrement développée dans le domaine de l'eau tant dans la recherche que dans l'enseignement. A travers de nombreux travaux de recherche (Doctorats, mémoires, publications scientifiques, ...), la FUL a contribué à une amélioration des connaissances dans le domaine de la caractérisation des eaux de surface et souterraine, du fonctionnement des écosystèmes, de techniques d'épuration extensive et innovante des eaux usées. La vallée de la Semois a été particulièrement privilégiée comme terrain d'investigation et de recherche par de nombreux chercheurs parmi lesquels des chimistes, des biologistes, des agronomes, des hydrauliciens, des sociologues, ...

Parallèlement à cet encadrement des Contrats de Rivière, la FUL a apporté de nombreuses contributions méthodologiques en faveur d'une meilleure connaissance et meilleure gestion des cours d'eau et de leur vallée (mise au point de la méthode de la qualité physique des cours d'eau Qualphy, méthodologie d'élaboration d'un plan de gestion piscicole, observatoire du paysage, ...).

Dans un cadre de coopération universitaire au développement, la FUL a été aussi sensible à l'adaptation de modèles de gestion intégrée et participative des eaux dans les pays en développement. Citons le Contrat de Rivière Sourou au Burkina Faso mis en place en 2003, l'Acuerdo social (accord social) de la rivière Tolomosa en Bolivie, l'analyse de la GIRE en Haïti, le suivi scientifique du plan GIRE du bassin algérois 02A en Algérie, ...

Aujourd'hui repeint aux couleurs de l'ULg, le campus universitaire d'Arlon hérite de ce passé dans lequel les chercheurs peuvent puiser les réflexions alimentant les programmes de recherche de demain. Face à un monde de plus en plus complexe dans lequel nous vivons, la transversalité et l'intégration des savoirs sont plus que jamais d'actualité, notamment dans le domaine de l'eau.

Le département est aujourd'hui constitué de 6 unités de recherche : Surveillance de l'environnement, Assainissement, Eau – Environnement – Développement, Building Energy Monitoring, Energie et développement durable, Socio-économie – Environnement - Développement. Le laboratoire des ressources hydriques et la cellule Expertises du département offrent divers services aux collectivités et entreprises.

Parmi les unités de recherche, l'Unité Eau, Environnement, Développement (EED) constituée de deux groupes de recherche : un groupe « GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) » qui poursuit les activités décrites ci-dessus et un groupe « Agrométéorologie » qui s'intéresse aux relations entre le sol, la plante et l'eau. Cette unité est constituée d'une vingtaine de chercheurs et doctorants.

En matière d'enseignement, elle assure de nombreux cours et travaux scientifiques et coordonne un master complémentaire en sciences et gestion de l'environnement dans les pays en développement.

Le domaine de l'eau est toujours d'actualité au département Environnement de l'ULg avec notamment, le souci du campus d'Arlon de poursuivre sa contribution en faveur d'une gestion intégrée et participative de l'eau.

Alors que le campus n'héberge plus la cellule de coordination du Contrat de Rivière Semois-Chiers, il reste cependant un membre actif du comité de rivière tout en s'engageant dans le suivi scientifique de quelques actions en matière d'épuration extensive des eaux (taillis de saules à Saint-Vincent et à Lagland) et dans la poursuite de l'amélioration des connaissances au niveau des masses d'eau. Cette expertise scientifique offerte par l'unité EED s'appuie sur la contribution du laboratoire des ressources hydriques dans lequel sont effectuées la plupart des analyses.

Etant donné la forte implication dans les Contrats de Rivière, le campus ULg d'Arlon reste un fervent défenseur de la gestion locale et participative de l'eau. C'est notamment le message qu'il continue de diffuser à travers les nombreux programmes d'enseignement et de recherche dans lesquels l'unité EED est impliquée tant en Belgique qu'à l'étranger.

À côté des gestionnaires, usagers, collectivités territoriales, n'est-il pas opportun que l'université puisse continuer à apporter sa contribution en faveur d'une gestion concertée et optimale de nos rivières ?

Francis ROSILLON  
Enseignant-chercheur ULg  
Unité Eau, Environnement, Développement  
Arlon - Campus Environnement

## Toujours à l'ULg ...



### Une autre unité de l'ULg, partenaire du Contrat de Rivière Semois-Chiers, est celle de zoogéographie.

L'unité est centrée sur les enseignements que dispensent ses membres permanents en licence en zoologie : zoogéographie, écologie et biologie de la conservation. Les recherches s'y organisent suivant deux tendances majeures et concernent principalement les mammifères et les oiseaux.

La Convention « Mammifères » confiée à notre laboratoire par la Région wallonne a débuté en octobre 2005 pour une durée d'un an, renouvelable. Elle prévoit un suivi global des mammifères sauvages, (hors ongulés et chiroptères). Les missions spécifiques à assurer ont pour but de :

- mettre à jour le recensement des terriers de blaireau ;
- de cartographier des éléments de l'habitat favorables à la loutre dans les bassins hydrographiques non couverts par un projet LIFE
- de mettre à jour la répartition et d'évaluer l'abondance des mustélidés (martre, fouine, putois, belette, hermine) et autres espèces de mammifères rencontrées au moyen de parcours échantillons (fèces, cadavres, comptages nocturnes, ...);

- faire le point sur la présence actuelle de trois espèces de musaraignes protégées et cerner les habitats fréquentés par ces espèces au moyen de piégeages intensifs ; améliorer la connaissance des musaraignes carrelet (*Sorex araneus*) et couronnée (*Sorex coronatus*);
- mettre à jour des connaissances sur la distribution et le statut des gliridés (Loir, Lérot, Muscardin) en Région wallonne;
- mettre à jour des données sur la répartition du hériçon et de l'écureuil.

L'unité de zoogéographie est maître d'oeuvre de deux actions inscrites dans le protocole d'accords du Contrat de Rivière :

**11SCCo0109** - Diffusion des données d'inventaire des habitats potentiels pour la loutre aux divers gestionnaires de cours d'eau concernés, (en vue d'une conservation de ces habitats ou d'aménagements).

**11SCCo0110** - Diffusion de la brochure technique de conseils de gestion des berges de cours d'eau et d'aménagements d'habitats potentiels pour la loutre aux divers partenaires concernés.

### Contact :

Roland LIBOIS - Chargé de cours et responsable de l'Unité.  
Vinciane SCHOCKERT - Assistante de recherche.  
[zoogeo@ulg.ac.be](mailto:zoogeo@ulg.ac.be)  
<http://www.zoogeo.ulg.ac.be>

# Le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique

**Le projet LIFE AlterIAS propose un code de conduite pour les professionnels et les amateurs.**

**Vers un changement d'attitude pour réduire les risques de dissémination des plantes invasives...**

## Quel est ce code de conduite ?

Le code de conduite sur les plantes invasives est un document qui préconise l'adoption de bonnes pratiques pour limiter les introductions et la dispersion des plantes invasives dans les parcs, les jardins, les étangs, les pépinières ou le long des routes, qui constituent souvent les points de départ des invasions dans les milieux naturels.

C'est un outil d'auto-régulation basé sur la sensibilisation, l'éducation et l'adoption volontaire de mesures préventives. Ce code vise à induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives. Les codes de conduite peuvent être adoptés par toute personne concernée par l'utilisation des plantes ornementales : professionnels de l'horticulture (secteur vert) ou amateurs de jardin (les particuliers).



## Le Code de conduite belge : une approche consultative

Pour la première fois en Belgique, un code de conduite sur les plantes invasives est développé. Ce code a été préparé à travers une consultation sous forme de tables rondes regroupant un échantillon représentatif des professionnels du secteur ornemental, des représentants des principales fédérations et associations horticoles, des scientifiques impliqués dans la biologie des

invasions et les membres de l'équipe AlterIAS, pour un total de 70 participants réunis en différents groupes de travail à travers la Belgique.

Le contenu du code a été approuvé par les principales fédérations et associations horticoles professionnelles actives dans le pays. Ce code est activement soutenu par les administrations régionales et fédérale en charge de l'environnement en Belgique (Agentschap voor Natuur en Bos, Bruxelles Environnement – Leefmilieu Brussel, Service Public Fédéral - Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement – DG Environment, Service Public de Wallonie).

## Vous aussi, participez !

Les particuliers impliqués et/ou intéressés par le jardinage peuvent aussi contribuer activement à prévenir les introductions et la dispersion des plantes invasives.

Adoptez le code de conduite pour les amateurs de jardin ! Des mesures très simples peuvent être adoptées :

- Informez-vous à propos de la liste des plantes invasives en Belgique.
- Evitez d'acheter ou de planter des plantes invasives.
- Choisissez de préférence des plantes alternatives non invasives.
- Ne jetez pas vos déchets verts dans la nature, dans les rivières ou dans les terrains vagues.
- Partagez vos connaissances et votre sensibilisation à votre entourage.

### Vous souhaitez participer, rien de plus simple !

Consultez le site internet du projet AlterIAS  
**[www.alterias.be](http://www.alterias.be)**  
et souscrivez au code de conduite !

Université de Liège - Gembloux Agro-Bio  
Tech (GxABT)  
Passage des Déportés, 2  
5030 - Gembloux  
Tél. : 081/62.22.40 - Fax : 081/61.48.17

Par ailleurs, un dépliant sur les plantes aquatiques invasives et leurs alternatives est déjà disponible: "*Halte à la prolifération des plantes aquatiques invasives. Quelles espèces choisir pour l'aménagement des pièces d'eau et jardins aquatiques?*". Document téléchargeable sur: [www.alterias.be](http://www.alterias.be)

# Surveillance de la qualité des eaux en Wallonie

La surveillance de la qualité des eaux en Wallonie fut au centre du colloque du 27 octobre 2011, organisé par la Région wallonne.

La Directive Cadre sur l'Eau a comme objectif phare l'atteinte du bon état des eaux communautaires d'ici 2015. Pour ce faire elle requiert la délimitation des masses d'eau et la mise en place de programmes de surveillance. C'est ce programme de surveillance, appuyé par les résultats des analyses 2007-2009, qui a été présenté le 27 octobre dernier à Namur (en présence du Contrat de Rivière) par le Service Public de Wallonie (SPW-DGO3, gestionnaire de ce programme qui comprend la surveillance des eaux de surface, mais aussi des eaux souterraines).

Pour les **eaux de surface**, l'évaluation est basée sur le concept d'état écologique d'une masse d'eau (354 masses d'eau de surface en Wallonie), qui tient compte de la qualité biologique (macro-invertébrés, macrophytes, diatomées, poissons), physico-chimique et chimique, mais aussi hydromorphologique de celle-ci.

Les résultats du premier cycle de trois années de surveillance (période 2007-2009) sont les suivants :

Pourcentage (%)	Etat global très bon	Etat global bon	Etat global pas bon	Données insuffisantes
Ensemble du bassin Meuse	4	44	43	9
Zone Semois-Chiers	5	60	28	7

Les objectifs pour la zone Semois-Chiers pour les années futures sont (\*) :

	nb de masses d'eau totales	très bon état 2015	bon état 2015	bon potentiel 2015	bon état 2021	bon potentiel 2021	bon état 2027	bon potentiel 2027	bon état 2027+	Bon potentiel 2027+
Semois-Chiers	42	2	28	0	9	2	1	0	0	0

\* Voir également notre Protocole d'accords 2011-2013, disponible sur le site Internet du Contrat de Rivière.

Pour les **eaux souterraines**, la surveillance comprend deux réseaux : un réseau de surveillance de l'état chimique et un réseau de surveillance de l'état quantitatif.

La difficulté de contrôle des eaux souterraines est liée à l'hétérogénéité de celles-ci, ainsi qu'à l'incidence localisée de la plupart des activités humaines.

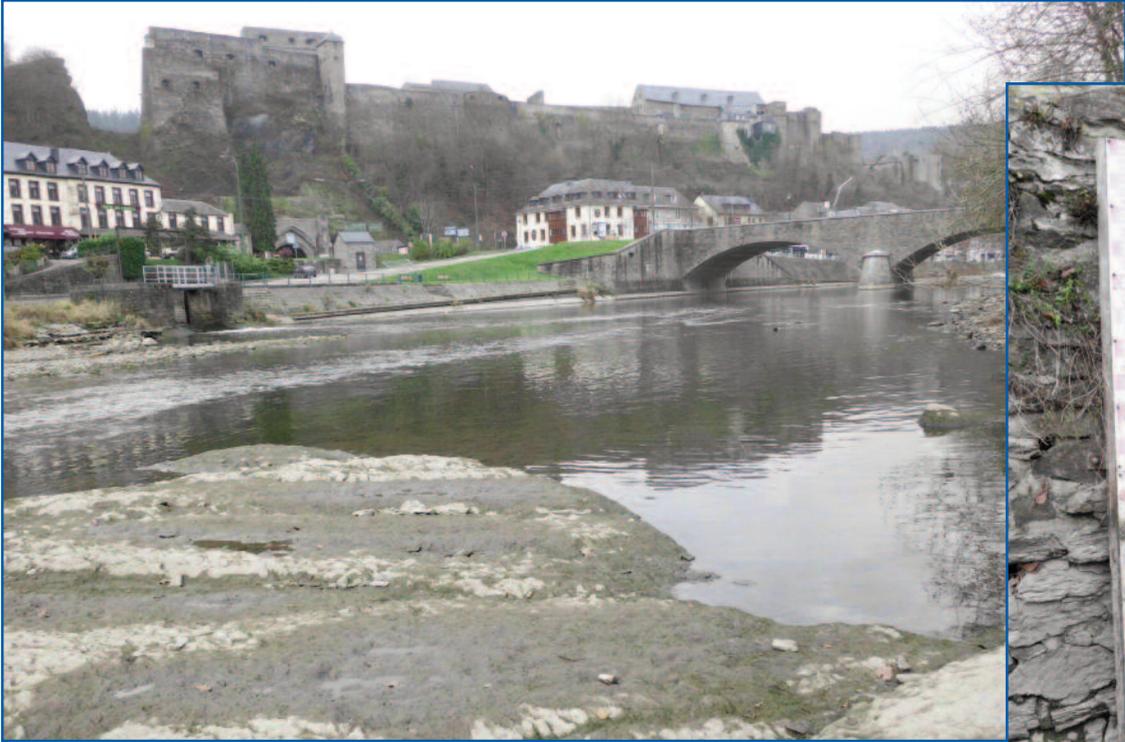
Pour ce qui concerne le district de la Meuse (21 masses d'eau souterraines sur un total de 33 pour la Wallonie), 6 masses d'eau souterraines sont en mauvais état chimique (nitrates (4), nitrates et pesticides (1) et ion ammonium(1)). Trois (dont deux en mauvais état) se détériorent. A ce jour, aucune masse d'eau n'est heureusement significativement altérée par les micropolluants (métaux lourds et hydrocarbures).

Avec ses partenaires du SPW, les Contrats de Rivière collaborent pleinement, au travers de leur programme d'actions, à cet objectif d'atteinte de bon état des eaux d'ici 2015.

Yanick Collignon  
Source: Colloque du 27 octobre 2011.



# De la sécheresse aux inondations ...



Centre de Bouillon, fin novembre ... Le niveau de la Semois est au plus bas.



## De la sécheresse aux inondations, ou l'histoire d'une fin d'année perturbée ...

A Bouillon ou dans les autres villes et villages traversés par la Semois, mais aussi sur les affluents de l'ensemble de notre sous-bassin, les niveaux d'eau étaient au plus bas depuis cet été et ce, jusqu'au début du mois de décembre.

Alors que cette situation impressionnante à certains endroits (cf. photos en page 12) était encore relatée dans les quotidiens il y a à peine un mois, les cours d'eau du sous-bassin Semois-Chiers font l'objet actuellement - à cette mi-décembre - d'alertes de crues, d'autres de pré-alertes.



En Basse Semois ...



Sur la Breuvanne ...

En province de Luxembourg, les alertes de crue concernent "chez nous" : la Moyenne-Semois (stations de Lacuisine, Chiny, Bouillon et Bertrix) et la Chiers (stations de Torgny et Orval).

D'autres endroits du sud de la province connaissent encore des pré-alertes de crue : la Semois, la Vierre et la Chiers.

Dans la province de Namur, la Basse-Semois est également en phase d'alerte de crue aux stations de Membre, Vresse et Sugny.



Terrain de foot à Messancy complètement inondé



Sur la Vire à Saint-Mard (janvier 2011) ...



Sur la Messancy ...



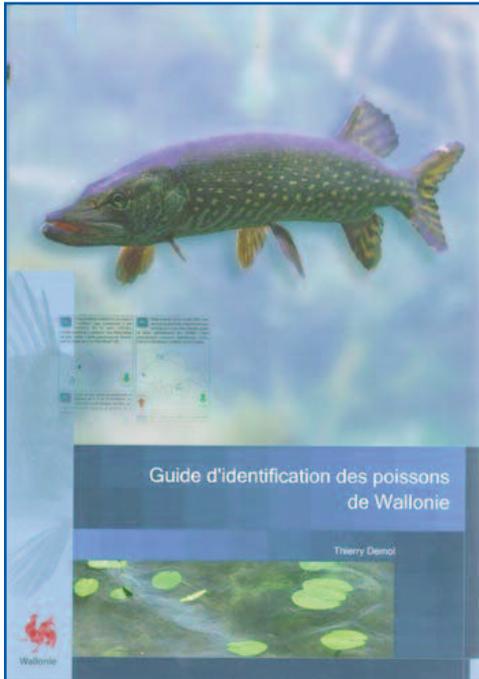
Sur la Messancy ...

**" A Messancy, on n'a plus vu cela depuis des années.**

*... Grâce au canal de crue réalisé par la Province, les gens sont relativement épargnés. L'infrastructure joue bien son rôle. l'eau reste à quelques centimètres du tablier des ponts."*

Anne-Sophie GEROUVILLE - Extrait de l'Avenir du Luxembourg du 17 décembre 2011.

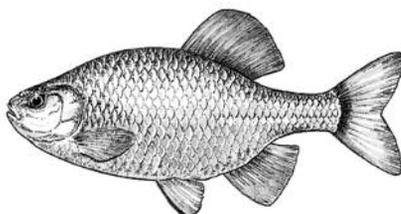
### Guide d'identification des poissons de Wallonie



Le DEMNA (Département de l'Etude du Milieu naturel et agricole) publie un nouveau "Guide d'identification des poissons de Wallonie".

Nul doute que ce guide d'identification des poissons de Wallonie intéressera au plus haut point les pêcheurs mais aussi les gestionnaires de cours d'eau, forestiers, naturalistes, étudiants... Ce livre est un outil de reconnaissance des poissons d'eau douce de Wallonie.

Il comprend deux clefs de détermination illustrées. L'une permet de distinguer les 23 familles (ou sous-familles) de poissons présentes en Wallonie, l'autre de déterminer les 67 espèces décrites.

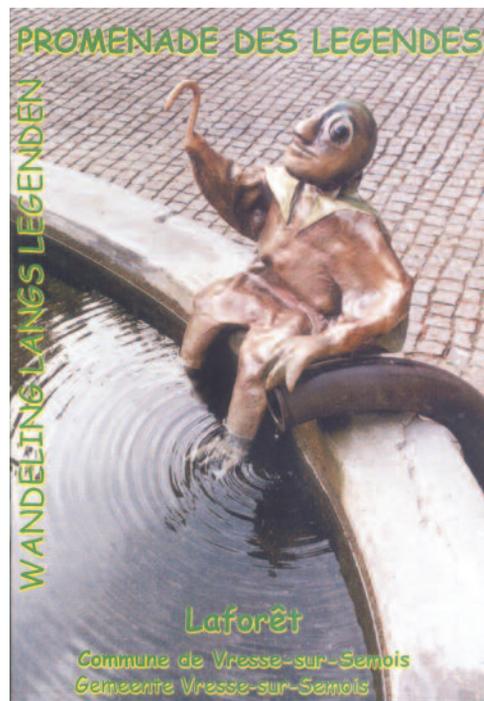


Série "faune-Flore-Habitat" n°6  
SPW-DGARNE  
Prix : 25 €  
A commander à la DGARNE :  
- au 081/33.51.80  
- ou [www.publications.wallonie.be](http://www.publications.wallonie.be)

### Nouvelle (3<sup>ème</sup>) édition de la "Promenade des Légendes"

Le projet initial d'édition de ce guide a été réalisé en 2001 à la demande de la Commune de Vresse-sur-Semois, par, à l'époque, la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière Semois, dans le cadre du programme opérationnel Interreg II Wallonie / Champagne - Ardenne.

Il a pu être réédité grâce au financement du Commissariat Général au Tourisme et de la Maison du Tourisme de l'Ardenne namuroise.



La promenade des légendes vous fera découvrir les personnages légendaires de l'Ardenne (diable, verbouc,...).

Cette randonnée réalisable en 1 heure de temps, et qui emprunte tantôt des sentiers caillouteux, tantôt des chemins forestiers, reste accessible aux poussettes et fauteuils roulants.

Guide gratuit sur demande au 061/29.28.27  
- [tourisme.vresse@skynet.be](mailto:tourisme.vresse@skynet.be)

MAISON DU TOURISME  
DE L'ARDENNE NAMUROISE  
rue Albert Raty, 83  
5550 Vresse-Sur-Semois  
Tél. : 061/29.28.27  
[www.ardenne-namuroise.be](http://www.ardenne-namuroise.be)

## Nouvelles en brève

### Au fil de l'eau : des actions provinciales pour une gestion intégrée Journée de travail du 21 octobre 2010

Fait bien connu, l'eau ne s'arrête pas aux frontières imaginées par l'homme. Pour exemple, deux de nos vingt et une communes, à savoir Bièvre et Vresse-sur-Semois, font partie de la Province de Namur.



A ce titre, la Province de Namur est partenaire du Contrat de Rivière Semois-Chiers et contribue, notamment financièrement, aux actions situées sur le territoire de ces deux communes. Elle est aussi gestionnaire des cours d'eau de deuxième catégorie sur son territoire.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Rivière a été invité à participer à la journée de travail « Au fil de l'eau : des actions provinciales pour une gestion intégrée » organisée par le Collège provincial de Namur, le 21 octobre dernier, à Braibant (Ciney).

Tous les exposés de cette journée très intéressante sont disponibles, ainsi que la brochure « *Les cours d'eau non navigables : quelles autorisations pour quels travaux ?* » (éditée par la Province), sur [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be).

Action N°11SCP a0006  
du protocole d'accords  
du CR Semois-Chiers

### Une route qui va faire un tabac !

*“Cela fait quelque temps déjà qu'un groupe de travail constitué des Maisons du Tourisme de l'Ardenne namuroise et du Pays de Bouillon, du Contrat de Rivière Semois-Chiers, des syndicats d'initiative, des collèges communaux de Vresse-sur-Semois et Bouillon, des planteurs de tabac et l'association Qualité Village Wallonie planche sur le projet de création d'une « Route du tabac ».*

*Ce projet se concrétise enfin ! La Commune de Vresse projette en effet de remettre en état un séchoir à tabac situé à Bohan et appartenant à Thierry Tellier. Une convention d'utilisation de ce bien privé vient d'être approuvée à l'unanimité.*

*Les travaux de restauration et de consolidation de ce hangar sont estimés à 13.000 euros TVAC. Le financement de ce projet pourrait en partie être assuré par une subvention du « Petit patrimoine wallon » à concurrence de 7.500 euros et un sponsor local qui est d'ores et déjà engagé pour 2.500 euros. Pour le solde le collège communal espère obtenir des mécénats, soit en espèces sonnantes et trébuchantes via l'asbl Qualité Village qui est autorisé à délivrer des attestations fiscales aux généreux donateurs, soit via une intervention matérielle dans les travaux (prêt d'une grue, don de matériel, ...).*



*D'autre part, un cahier des charges fixant les conditions d'un marché de fournitures pour la conception, la fabrication, la fourniture et le placement d'une signalétique adéquate vient d'être approuvé. Compte tenu que le projet couvre les deux communes, c'est un marché conjoint qui a été proposé. Des subventions d'un minimum de 60% pourraient être obtenues auprès du Commissariat Général au Tourisme dans le cadre de l'équipement touristique. “*

Etienne WANLIN - Extrait de l'Avenir du Luxembourg du 1<sup>er</sup> octobre 2011.

Nous reviendrons plus en détails sur cette action ultérieurement.

## A vos agendas

Action N°11SCCo0114  
du protocole d'accords  
du CR Semois-Chiers

### Les journées de l'eau 2012

Dans le cadre de la « Journée mondiale de l'Eau » du 22 mars 2012, les Contrats de Rivière wallons organiseront diverses activités. Ces animations gratuites se dérouleront la semaine **du samedi 17 au dimanche 25 mars**, tant pour les écoles que les familles.

Vous êtes une association, vous travaillez dans le domaine de l'eau, vous voulez faire connaître vos activités, contactez-nous et la Cellule de coordination du CR pourra vous aider à l'organisation de celles-ci.

Formulaire ci-dessous à nous renvoyer pour le 30 janvier 2012.

#### Journées de l'eau 2012

(A remplir pour chaque activité)

- > Titre de l'activité :
- > Description de l'activité :
- > Date :
- > Lieu de rendez-vous :
- > Horaire précis :
- > Durée :
- > Organisation :
- > Matériel à emporter :
- > Accès pour les personnes à mobilité réduite :
- > Inscription et renseignements :

Action N°11SCDe0001  
du protocole d'accords  
du CR Semois-Chiers

### L'Opération communes et rivières propres du 16 au 21 avril 2012



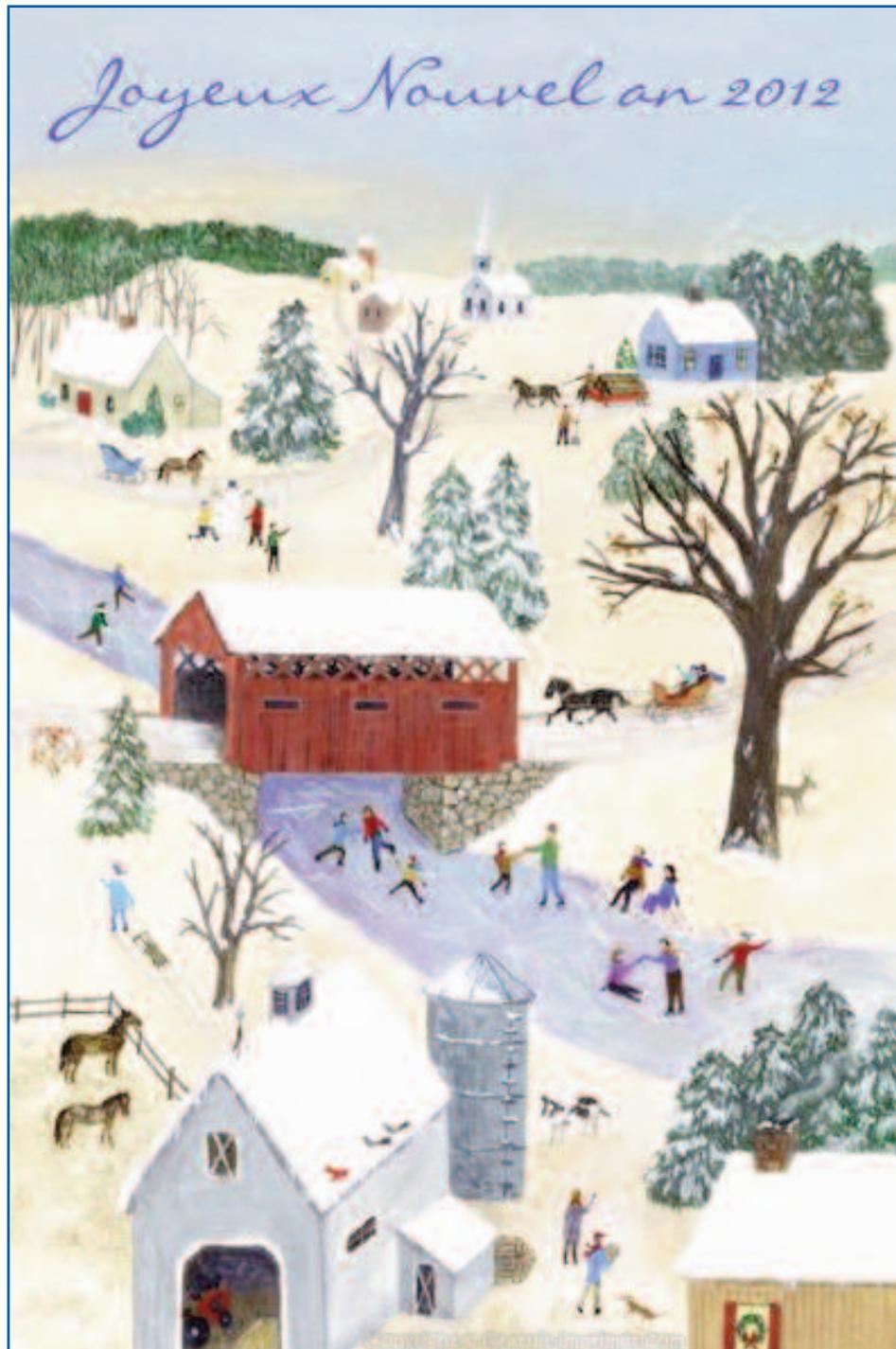
“Devine qui vient manger  
chez nous aujourd'hui ?”

Observez et comptez les oiseaux  
de votre jardin

**les 4 et 5 février 2012**

Site internet : [www.natagora.be](http://www.natagora.be)

 **natagora**  
la nature avec vous



*La Cellule de coordination du Contrat de rivière Semis-Chiers  
vous souhaite une excellente année 2012.  
Qu'elle soit pour vous, personnellement et professionnellement,  
riche en projets et haute en couleurs.*

*Carine Yanick Céline Mélanie*